



Création de la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente Maritime et des Deux-Sèvres

Suite à la parution du décret en date du 4 août au Journal Officiel, Chambres d'agriculture France salue la création de la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente Maritime et des Deux Sèvres.

Cette création intervient dans le cadre du mouvement important d'évolution organisationnelle du réseau des chambres d'agriculture issu de la dernière réforme territoriale et de la loi ESSOC et qui se poursuit dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2021-2025.

Dans le cadre de cette dynamique de modernisation de son organisation, Chambres d'agriculture France veille à accompagner le réseau dans ses projets de restructuration avec pour objectif de définir un schéma cohérent de répartition des compétences et des missions entre les niveaux régionaux et départementaux. Ce schéma vise à garantir un équilibre entre une mutualisation forte et un maillage territorial national offrant une proximité et une qualité de services auprès des agriculteurs, forestiers et collectivités.

« Dans un contexte où l'agriculture doit faire face à des défis de grande ampleur comme nous le vivons actuellement en cette période de sécheresse nationale intense et d'impacts économiques liés à la Guerre en Ukraine, le réseau des chambres se doit plus que jamais d'adapter son organisation pour être plus performante dans l'accompagnement des agriculteurs, forestiers afin de faciliter leur adaptation aux transitions auxquelles ils sont confrontés. » Sébastien Windsor Président de Chambres d'agriculture France

Contact Presse

Chambres d'agriculture France

- Iris Roze -

06 09 86 02 26

iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

